

Messages AAMF aux porteurs de projets

Etape 4 : CONSTRUCTION

Messages de l'AAMF aux agriculteurs porteurs de projets en CONSTRUCTION (étape 4)

Cf détails ci-joints : « Démarches à engager pour mon projet de méthanisation – AAMF »



Votre responsabilité pendant le chantier

Participer à la réunion hebdomadaire d'organisation du chantier

Possibilité de demander à visiter le chantier régulièrement (bien connaître les flux, repérer les oublis et opportunités)

Vous êtes responsables de la sécurité = Avoir un Coordinateur sécurité Protection Santé (SPS)

Vous êtes responsable de vérifier que la main d'œuvre est autorisée à travailler sur le territoire français

Etre bien assuré

Gestion des interfaces (de la responsabilité du maître d'œuvre si maîtrise d'œuvre complète).

Attention, si retard entre lots : vous avez la responsabilité financière des retards et devez alors demander au maître d'œuvre de vous indemniser après qu'il se soit lui même fait indemniser par les entreprises responsables du retard.

Votre responsabilité à la réception du chantier

vérifier que votre constructeur a bien réalisé : test d'étanchéité sur toutes les cuves + réceptions à froid et à chaud + essais de performances

Ne pas signer précipitamment le réception de chantier (vous faire accompagner par votre Assistant à Maîtrise d'ouvrage et votre maître d'œuvre) et émettre 1 ou des réserves

Recruter des Ressources Humaines pour la gestion de l'exploitation

Définir la fiche de poste :

Tâches : suivi transport et incorporation des matières, process, biogaz, digestat, ...

Compétences : biologie, électro-mécanique, chauffeur, ...

Nombre ? Rôle de chacun ?

Recruter et former ses salariés : CS RUMA

+ pensez à nous inviter au Méthapéro lors de l'inauguration !!!